



PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA SELLE-CRAONNAISE Séance n°3 du 27 Mars 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 27 mars, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Joseph JUGÉ, Maire.

Présents : Joseph JUGÉ, Séverine DERVAL, Sylvie BELLANGER, Christian BLAISE, Chantal JOUFFLINEAU, Olivier DERSOIR, Jacky LEPAGE, Mathieu FRÉMONT, Guillaume BELOUARD, Samuel HOUILLOT, Christophe BOIS.

Excusés : Danièle GODET, Adrien JONCHERAY, Cédric RIVRON.

Secrétaire de séance : Samuel HOUILLOT

APPROBATION DU PV DU 27 FEVRIER 2025

Le conseil municipal, à dix voix pour, adopte le compte-rendu du conseil municipal du 30 janvier.

1. VOTE DES TAXES LOCALES

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Pour rappel, la taxe d'habitation ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité, décident de :

- **Maintenir les taux communaux** pour l'année 2025 comme suit :

- taxe d'habitation : 19,13 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 53,02 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 36,96 %

- **Notifier cette décision aux services préfectoraux**

- **Transmettre l'état 1259** complété aux services préfectoraux ainsi qu'à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

2. CESSION DE TERRAINS A LA COMMUNE

Pour rappel, l'association Ponceau/Charmilles a proposé à la commune, en 2022, la cession d'une partie de ses terrains situés rue de la Brûlerie. Après délimitation des terrains, en accord avec toutes les parties, il a été décidé en 2024, par la délibération n°2024/36, l'achat des parcelles H693 (851 m²) et H695 (6m²), pour l'euro symbolique.

En complément à cette délibération, Mr le Maire propose aujourd'hui au conseil municipal, d'acheter les parcelles limitrophes n°H494 (36 m²) et H511 (4972 m²), comme prévu initialement.

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité, décident de :

- **Approuver l'achat des parcelles H494 et H511**, à l'association Ponceau/Charmilles de La Selle-Craonnaise, pour 1 euro symbolique, les frais d'acte restant à la charge de la commune.
- **Autoriser Monsieur le Maire ou un de ses adjoints à signer** les actes notariés et tous les autres documents liés à l'achat des parcelles H494 et H511 mais aussi H693 et H695.

3. OPERATION « ARGENT DE POCHE » 2025

Parole à Chantal JOUFFLINEAU, Adjointe.

26 jeunes sont concernés pour l'année 2025. L'objectif de cette action est de permettre aux jeunes mineurs, de 16 à 18 ans, de travailler sur des chantiers, moyennant une rémunération. Ils sont encadrés par des bénévoles, des élus et les agents communaux.

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité, décident :

- **D'engager le dispositif argent de poche pour l'année 2025** selon les modalités mentionnées ci-dessus.
- **De verser 15 € pour 3 heures de travail par jour**, par jeune, par virement du compte 6588 approvisionné.
- **D'autoriser le Maire ou ses adjoints à signer** tous les documents s'y rapportant.

4. REFLEXION AUTOUR DE LA RESTAURATION SCOLAIRE

Parole à Sylvie BELLANGER, Adjointe

Actuellement, la commune est liée par contrat avec la Société Sodexo, jusqu'à la fin de l'année scolaire, pour la préparation et la livraison des repas à la cantine selloise. Cependant, depuis quelque temps, la qualité de la prestation est de moins en moins bonne: quantité limitée, repas livré surgelé, menu de substitution non livré... Contact a donc été pris avec le restaurant scolaire de Craon pour connaître leurs modalités de travail, de tarifs et les moyens matériels à mettre en place.

La consultation auprès de la cuisine centrale de Craon ou d'autres prestataires est toujours en cours.

5. REVISION PRIX DE VENTE DE L'ANCIENNE ECOLE

Par délibération en date du 20/04/2023, le Conseil Municipal avait décidé de la mise en vente de l'ancienne école publique (cadastrée H52), composée de plusieurs bâtiments, rue de la Sablonnière et rue de la Brûlerie, au prix de 120 000 € net vendeur. Puis, le 20/06/2024, une délibération avait été prise pour ramener le prix à 115 000 € net vendeur. La délégation de la vente a été attribuée à l'agence immobilière SAFTI, sans exclusivité.

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité, décident de :

- **La mise en vente au prix de 90 000 € net vendeur**, frais d'agence immobilière et de notaire à la charge de l'acquéreur, pour le bien cadastré H52.
- **Autoriser Mr le Maire ou l'un de ses adjoints à signer** tous les documents liés à cette vente.

6. RAPPORT DES COMMISSIONS

- C
·
J
O
U
R
N
E
L
I
N
E
A
U
- **Commission Espaces verts/Environnement :**
 - Aire de jeux : Le devis validé a été transmis à l'entreprise CHAZÉ.
 - Ordures ménagères : un contrôle des bacs de tri est en cours sur la commune. Les propriétaires des bacs non triés seront avisés et les bacs ne seront pas relevés.
 - Une réunion a eu lieu le 10/03, en présence d'une douzaine de bénévoles prêts à entretenir le cimetière.
 - Démonstration d'un robot de désherbage le 31/03/2025 par Sylvain Georget.
 - Inauguration du city-parc le samedi 17 mai à 10h.
 - **Commission Voiries/Urbanisme/... :**
 - Cessions des chemins : les courriers ont été préparés et seront envoyés pour les demandes d'accord des propriétaires mitoyens aux portions des chemins à céder.
 - Travaux sur la rue de la Gare et des Etangs réalisés.
 - Devis pour la phase 2 de la tranche 2 du lotissement de la Talbottière :
 - PIGEON TP : 74 765 € ht + éclairage public + frais MO => soit environ 100 K€
 - En attente du devis pour la réfection de la rue de la Futaie.
- S
·
B
E
L
L
A
N
G
E
R
- **Commission Scolaire et Périscolaire**
 - Mme Lorier a effectué la formation BAFA fin février, nécessaire pour l'encadrement des enfants à la garderie.
 - Compte-rendu du conseil d'école du 4 mars.
 - **Commission Affaires sociales**
 - Réunion CCAS du 12/03 : validation du dernier compte administratif du CCAS (budget transféré à la commune), prochain repas CCAS fixé au 26/10/2025, pas de reconduction des colis de Noël. Prochaine réunion le 01/10/2025.
 - CIAS : proposition de présentation de France Service (20 mn) en début de conseil municipal.

➤ **Commission Bâtiments :**

- **Ecoloise :**
 - L'entreprise Pigeon interviendra cet été pour les problèmes d'évacuation des EU.
 - Mr Delandvoisin viendra constater, d'ici une semaine, le candélabre qui bouge. Il relance également le sous-traitant pour l'arbre à changer.
 - La demande de rideaux aux portes et le problème de VMC sont en cours d'études par la commission.
 - Les anti pince-doigts ont été posés mercredi sur les portes extérieures.
- **Garderie :**
 - L'entreprise VDMOUEST est intervenue le 26/03 pour l'installation du système de contrôle d'accès à la garderie.
- **Eglise :**
 - Un devis de chez Biard-Roy a été envoyé pour la fourniture et la pose d'un battant pour la cloche n°1.
 - Une petite partie du plâtre du plafond est tombée suite à une infiltration d'eau. Mr Herbert interviendra.
- **Mairie :**
 - les travaux de réparation suite à la fuite dans la cuisine, sont terminés.
 - Des ferrures ont été posées sur les volets pour aider à la fermeture.
- **L'Orion :**
 - Voir pour un système d'accès à la scène par les PMR.
 - Prochaine commission : Le 02/04 à 20h30

➤ **Commission Sport/Culture/ Animation et Communication**

- Rendez-vous du 26 février avec plein ciel pour le projet de feu d'artifice pour la fête communale 2025.
- Commission du 19/03 : point sur toutes les manifestations passées et à venir.
- Pour information, Mme BOULANGER et M.CHARLET sont repreneurs de la gestion du bar-restaurant situé sur le site de la Rincerie.
- Courses du Pays de Craon organisées par l'ECCR Craon/Renazé ce dimanche après-midi.
- Prochaine commission le 16/04.

➤ **Autres**

- ⇒ Conseil municipal suivant : 24/04/2025
- ⇒ Prochaine réunion Adjoint/Maire : 17/04/2025.

Fin de séance à 22h50

Joseph JUGÉ, Maire :

Samuel HOUILLOT, Secrétaire de séance :